

Comment s'inscrire en ligne sur les listes électorales ?

- 01 Je me rends sur le téléservice en ligne à l'adresse www.demarches.interieur.gouv.fr dans la rubrique « Élections »
- 02 Je crée mon compte personnel service-public (ou je m'identifie via FranceConnect)
- 03 Je rentre mes informations personnelles et j'indique le code postal de la commune où je souhaite m'inscrire
- 04 Je fournis les informations et pièces justificatives* demandées, soit numérisées, soit par voie postale

* Pièce d'identité et justificatif de domicile



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

@Place_Beauveau /ministere.interieur @ministere_interieur www.interieur.gouv.fr



Les attestations de déplacement dérogatoire sont téléchargeables sur l'adresse internet suivante :

<https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestations-de-deplacement>

Vous pouvez également télécharger sur ce site l'attestation au format numérique sur votre téléphone portable.

Pour les personnes qui n'ont pas d'accès à Internet ou qui n'ont pas de téléphone portable leur permettant d'utiliser le format d'attestation numérique, la mairie met à votre disposition des attestations vierges à venir retirer pendant les jours et horaires d'ouverture.

L'employeur ou l'établissement scolaire sont chargés de fournir l'attestation de déplacement professionnel et le justificatif de déplacement scolaire.

Votre bulletin d'informations



EDITO

Maintenir et améliorer les services apportés à nos concitoyens est primordial pour notre municipalité. Cela passe notamment par des moyens matériels mis à disposition de notre personnel.

Pour notre équipe technique en 2019 nous avons fait l'acquisition d'un bras épaveur/ débroussaillier d'une valeur de 23 000 € permettant d'entretenir régulièrement les accotements de la voirie communale et de la voirie départementale en agglomération.

Dernièrement nous venons de faire l'achat d'une balayeuse d'une valeur de 11 000 euros, afin d'avoir un entretien correct et rapide des fils d'eau pour les rues équipées de trottoirs.

Un programme annuel de balayage vous sera communiqué afin d'éviter le stationnement de véhicules les jours de nettoyage.

Nous avons procédé au réagencement des bureaux d'une partie de la cellule administrative de la mairie d'Enquin et prochainement des travaux d'isolation et de mise en conformité seront réalisés à la mairie d'Enguinegatte.

Nous réfléchissons par ailleurs à modifier les heures d'accueil au public de nos deux mairies afin de les rendre plus compatibles avec les contraintes horaires professionnelles de notre population. Cela nécessitera une réorganisation des tâches du personnel administratif et pourrait se mettre en place au début de l'année 2021.

Dans nos zones rurales, les services communaux qu'ils soient techniques ou administratifs sont plus que jamais en cette période particulière indispensables à notre population. Il nous appartient donc de les conforter afin de continuer d'être à l'écoute et au service de tous.

Hervé Dupont

Maire d'Enquin lez Guinegatte



Site internet : www.enquinlezunguinegatte.fr



Mairie Enquin



Novembre 2020

Les Echos du conseil

INFOS

LES ECHOS DU CONSEIL

Réunion du 14 octobre 2020

Bornes de collecte papier/carton

La CAPSO en partenariat avec l'industrie papetière locale et la Communauté de Communes du Pays de Lumbres a souhaité mener une réflexion concernant le recyclage du papier/carton, privilégiant les principes mêmes de l'économie circulaire, notamment en favorisant la « boucle » locale de valorisation de ces matériaux.

Il est ainsi prévu que la CAPSO installe, sur le domaine public des Communes, des bornes d'apport volontaire de récupération du papier /carton.

Ces bornes sont alimentées en papiers/cartons, en collaboration avec des **associations sélectionnées par la commune**, en partenariat avec la CAPSO.

La CAPSO assure ensuite, directement ou via un intermédiaire spécialisé, la collecte de ces bornes, et la livraison du papier/carton, vers différents papetiers, en vue de leur valorisation.

Les recettes générées par la vente des papiers/cartons ainsi collectés sont en partie reversées auprès des structures ayant participé à la valorisation de ces matériaux dans une démarche d'incitation positive. La CAPSO perçoit 80 €/tonne et reverse 56 €/tonne à l'association désignée.

Vu l'intérêt porté par l'association des parents d'élèves à ce dispositif, le conseil municipal à l'unanimité autorise l'installation des deux bornes de collecte, une devant le groupe scolaire et la seconde près du cimetière d'Enguinegatte, au profit de l'association des parents d'élèves.

La commune invite tous les habitants à participer à cette collecte. Ce geste éco-citoyen permettra à la fois de participer à l'économie par la valorisation des papiers/cartons par les papeteries locales et à l'association des parents d'élèves de collecter des fonds pour financer les projets pédagogiques de l'école.



Marché de travaux Rue Ernest Hermand

Vu la décision du Conseil municipal de réaliser les travaux d'aménagement de la rue Ernest Hermand, vu le rapport d'analyse des offres réalisé par le maître d'œuvre INGEO, la commission d'appel d'offres a attribué le marché à l'entreprise DUFFROY pour un montant HT de 242 918 €. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le marché.

Adhésion AGEDI

Afin de pouvoir transmettre ses délibérations par voie électronique au service de l'Etat, la commune utilise un logiciel fourni par le syndicat AGEDI. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer à ce syndicat pour pouvoir continuer à bénéficier de ce logiciel.



Formation des élus

L'article L.2123-12 du CGCT dispose que les membres d'un Conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions.

Les élus salariés ont droit à un congé de formation de 18 jours pour toute la durée de leur mandat.

Les frais de formation constituent une dépense obligatoire pour la commune. Ils doivent être inscrits au budget pour un montant prévisionnel qui ne peut être inférieur à 2% du montant total des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus de la commune (montant théorique) ; les dépenses réelles ne pouvant excéder 20 % du même montant.

Les frais de formation : frais de déplacement + frais d'enseignement + compensation en cas de perte de salaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'établir un plan de formation lié à l'acquisition de compétences nécessaires à leur mandat ou lié à leurs délégations et/ou à leur appartenance aux différentes commissions ou favorisant l'efficacité personnelle. Le conseil municipal décide d'inscrire au budget 2020 la somme de 2500 € au titre des frais de formation et acte la décision modificative permettant cette inscription au budget.



Les travaux de la commission communication ont permis de définir un plan de communication et sa mise en œuvre.

Ainsi quelques modifications du site internet ont été décidées afin de le rendre plus explicite, les mises à jours sont en cours.

La commission a proposé au conseil municipal d'avoir recours à des réunions publiques et/ou des questionnaires en ligne distribués avec le TANDEM pour permettre à la population de s'impliquer davantage dans les projets menés par la commune.

Afin de renforcer la communication en faveur de nos entreprises un cahier d'adresses sera établi et distribué via le TANDEM en fin d'année. Si vous êtes entrepreneur et que vous souhaitez y figurer, n'hésitez pas à vous rapprocher de la Mairie, par téléphone ou mail.

Aménagement du terrain jouxtant la salle des fêtes d'Enguinegatte

Une réunion publique s'est tenue le samedi 26 septembre.

Une quinzaine de personnes, élus et habitants étaient présents afin de faire part de leurs propositions d'aménagement de ce terrain de 2500 m².

Déplacement du Monument aux Morts

Une partie des habitants est attaché à l'emplacement historique du Monument et ne souhaitent pas que celui-ci soit déplacé dans le terrain à côté de la salle des fêtes.

Afin d'assurer la sécurité des cérémonies commémoratives se déroulant devant le Monument aux Morts, des barrières seront installées.

Places de parking

Afin de compléter le parking existant, il serait intéressant de prévoir l'aménagement d'une vingtaine de places de stationnement supplémentaires sur ce terrain avec un sens unique de circulation.

Emprise pour modification ou extension de la salle des fêtes

Pour anticiper des travaux de modification de l'entrée et d'agrandissement de la cuisine qui viendraient à être programmés, une bande d'environ 5 m sera laissée enherbée tout du long de la salle côté gauche avec la pose d'un grillage et d'un portail.

Jeux de plein air

Ont été évoqués comme jeux :

Balançoire, mur d'escalade, terrain de badminton et jeux d'extérieurs pour les petits.

Terrain de pétanque, agrès sportifs et table-banc pique-nique.

La commune fera faire une étude chiffrée de ces différents aménagements.